

\* \* \* \*

L'an deux mil vingt, le 29 juin, à 20H00, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le 24 Juin s'est réuni en séance ordinaire au foyer communal du bourg (en raison des mesures sanitaires) sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TALLET, Maire.

Présents : TALLET Jean-Jacques, LASSALLE Jérôme, HOUQUES Christine, CHEVALLOT Reynald, KRAFFT Sophie, ROUGER Philippe, FULCHI Francis, BUGEAU Yvette, JUINT Huguette, ROYER Marie-France, COLL Albert, MARIE Berty, IRLES Ludovic, PEETERS Stéphanie, HENRY Christine, BRISSEAU Emeline

Absents excusés : BAGGIO Jean-Marie pouvoir à Christine HENRY, DAVID Sylvie, PALLARO Jean-Pierre

Secrétaire de séance : PEETERS Stéphanie

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier conseil : il précise à Mme Brisseau que les modifications demandées du point XII ont bien été apportées, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **I : Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 04 juin 2020 fixant le nombre de membres à 5, Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de 5 membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale ;

Considérant que se présentent à la candidature de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale : Marie-France ROYER, Yvette BUGEAU, Christine HENRY, Christine HOUQUES et Philippe ROUGER

Après avoir, voté;

- Elit à l'unanimité, Marie-France ROYER, Yvette BUGEAU, Christine HENRY, Christine HOUQUES et Philippe ROUGER en tant que membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale

Et comme Membres extérieurs :

Mmes Catherine BOBINEAU, Anne-Marie BUREAU, Josette CIVADE, Pierrette DARIOL, Anne-Marie LECLERQ.

### **II : Constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs. Il faut présenter 2 fois 12 candidatures, qui seront évaluées par l'inspecteur des finances qui choisira 6 personnes titulaires et 6 suppléants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

14 voix pour

3 abstentions

que cette commission se compose des membres suivants :

### Membres titulaires :

M. Jérôme LASSALLE 25 Hameau de Mouniquet 33420 GENISSAC  
Mme Marie-France ROYER 218 Route de Mouniquet 33420 GENISSAC  
M. Philippe ROUGER 390 Chemin de Bettet 33420 GENISSAC  
Mme Sophie KRAFFT 375 rue Grande Jeannette 33420 GENISSAC  
M. Ludovic IRLES 11 impasse Tanait 33420 GENISSAC  
Mme Chantal PIQUET 361 Rue du Port 33420 GENISSAC  
M. Reynald CHEVALLOT 294 Chemin de Bettet 33420 GENISSAC  
M. Dominique BAZIN 61 Rue du Port 33420 GENISSAC  
M Benoit CHAPUS 275 Route de Branne 33420 GENISSAC  
M.Laurent BIDOU 573 Route de Mouniquet 33420 GENISSAC  
M.Mathieu CLABE 2 rue Grande Jeannette 33420 GENISSAC  
M.Mathieu PIERA 128 Route de Moulon 33420 GENISSAC

### Membres suppléants :

Mme Yvette BUGEAU 792 Chemin de Guiot 33420 GENISSAC  
M. Albert COLL 96 Rue de l'Eglise 33420 GENISSAC  
Mme Christine HOUQUES 127 Rue Grande Jeannette 33420 GENISSAC  
M. Francis FULCHI 519 Chemin de Peyfaures 33420 GENISSAC  
Mme Céline LAMBERT 746 Route des Faures 33420 GENISSAC  
M. Bruno GERGEREAU 139 Route des Faures 33420 GENISSAC  
M. Berty MARIE 294 Route de Coulonques 33420 GENISSAC  
Mme Sylvie DAVID 264 chemin de Bettet 33420 GENISSAC  
M. Stéphane FAUNY 689 Route de Branne 33420 GENISSAC  
Mme Huguette JUIN 976 Route des Faures 33420 GENISSAC  
Mme Stéphanie PEETERS 31 Chemin Moulin Taillade 33420 GENISSAC  
Mme Danièle BEAUSOLEIL 1354 Allée du Vieux Château 33420 GENISSAC

### III : Subventions Associations

M. le Maire passe la parole à Mme Houques, Adjointe en charge du dossier.

Le formulaire actuel de demande de subvention envoyé en février aux Associations, devait être rendu pour le 02 juin date butoir. Seulement 4 ont respecté ce délai, 6 autres l'ont remis avec retard ; le reste des associations de la commune n'ayant rien demandé ou rien remis.

L'analyse objective de chaque dossier remis a retenu 3 critères : l'intérêt général, le rayonnement et l'objectif de cohésion sociale.

Il est mentionné la difficulté pour certaines associations de remplir ce dossier, dans sa partie financière. Nous proposerons notre accompagnement pour l'année prochaine aux associations qui le souhaitent. L'opposition soulève également la nécessité de la rédaction d'un projet (page disponible dans le formulaire, dédiée à cet effet). Certains soldes largement positifs ne permettent pas d'allouer les subventions demandées.

M. le Maire rappelle que les versements accordés engagent la collectivité.

<u>NOM DE L'ASSOCIATION</u>	<u>MONTANT ACCORDE</u> <u>en €</u>	<u>CRITERE/commentaire</u>	<u>VOTES en voix</u>
Gymnastique Volontaire	/	Solde largement excédentaire	1 voix pour, 3 abstentions, 13 contre
Familles Rurales	1 985	Communication prise en charge par la commune	5 abstentions, 12 pour
Bulles de savon	1 500	Projet éveil musical	5 abstentions, 12 pour
Sauvegarde de l'église	/	Investissement sonoro prise en charge par la commune	3 abstentions, 14 pour
Club Photo	/	Solde positif	4 abstentions, 1 pour, 12 contre

Symphonie Equitable	/	Locaux inappropriés/irréguliers à l'accueil du public	3 abstentions, 14 contre
AICASHG (Chasse)	/	Compte de charges difficilement exploitables	VOTE REPORTE AU PROCHAIN CM
Ecosystème	/	Besoin de salarier un employé dans les jardins	13 contre, 4 abstentions
Côté Cours	/	Renoncer au remboursement des cotisations	VOTE REPORTE AU PROCHAIN CM
Football Club Coteaux du Libournais	2 800	Besoins importants en éducateurs et équipements	1 contre, 3 abstentions, 13 pour

#### **IV : Validation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)**

M. le Maire passe la parole à M. Lassalle, Adjoint en charge du dossier.

Il a actualisé le PCS non modifié depuis 2018. Il demande aux membres du conseil de bien vouloir prendre connaissance des fiches actions, chaque membre étant concerné par celles-ci et d'apporter d'éventuelles remarques.

L'opposition relève la densité du document (93 pages) et demande à une consultation préliminaire pour ce type de dossier. Une lecture attentive est attendue par chaque élu au vu du caractère essentiel du PCS. Aucun vote n'est nécessaire.

Le recensement des personnes fragiles vivant sur la commune est en cours de réalisation par nos élus.

#### **V : Création d'un groupe de travail sur l'élaboration d'un règlement intérieur du conseil municipal**

Monsieur le Maire passe la parole à M. Rouger, Adjoint en charge du dossier.

Philippe Rouger explique la nécessité pour les communes de plus de 1000 habitants de disposer d'un règlement intérieur. Il propose l'élaboration de ce RI avec des élus volontaires et veut former un groupe de travail pour une validation en septembre prochain.

Composition du groupe de travail : M. Lassalle, M. Coll, M. Marie, Mme Royer, Mme Juint et 1 représentant de l'opposition.

#### **VI : : Vote des taux des taxes communales**

M. le Maire expose à l'assemblée ce que sont les taux communaux et donne lecture des taux actuels.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 juin 2020,

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE** de voter les taux des deux taxes communales ainsi que suit :

<b>Nature des taxes</b>	<b>Taux votés En 2019</b>	<b>Bases d'imposition 2020</b>	<b>Taux votés En 2020</b>	<b>Produits correspondants</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>21,09%</b>	<b>1 237 000</b>	<b>21,09%</b>	<b>260 883</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>50 ,55%</b>	<b>92 000</b>	<b>50.55%</b>	<b>46 961</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>307 844</b>

## **VII : Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2020**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental au cours de son Assemblée Plénière.

Cette subvention est allouée par le Département en fonction des travaux souhaitables sur la commune ; l'ancienne mandature avait sollicité cette subvention pour la voirie. Montant accordé : 20 900 Euros.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :  
De réaliser en 2020 les opérations suivantes :

- Travaux de voirie pour un montant HT de 90 125.50€ soit 108 150.00€ TTC, dont le montant retenu par le département au titre du FDAEC 2020 s'élève à 57 010€

## **VIII : Contrat de remplacement et occasionnel**

Sur proposition de M. le Maire et afin d'assurer la continuité des services, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les contrats de remplacement et occasionnel et le charge des recrutements.

## **IX : Remboursement d'une partie de la participation des familles au ramassage scolaire**

M. le Maire donne la parole à Mme Krafft, Adjointe en charge du dossier.

Participation des familles : 50 €/an et par foyer

Transport suspendu sous la COVID-19 pour des raisons sanitaires.

Proposition de remboursement aux familles au prorata de la période concernée (jusqu'à fin de l'année scolaire 2019-2020) : environ 15 €.

Appel à vote : 17 voix pour.

## **X : Projet d'arrêt du ramassage scolaire des primaires à la rentrée 2020 – 2021**

M. le Maire donne la parole à Mme Krafft, Adjointe en charge du dossier.

Coût annuel par enfant supporté par la commune : 840 euros

Subvention Cali : 121 euros

Dépense totale annuelle pour la commune : 20 100 euros (subventions déduites)

Contribution annuelle de la famille par enfant : 50 euros

Nombre d'enfants inscrits : 30

Nombre d'enfants utilisant ce service : 15 en moyenne

Préavis pour suspendre ce service : 4 mois

Constat : la solidarité inter-familles lors de l'après confinement et l'utilisation irrégulière de ce service nous permettent d'envisager l'arrêt de cette prestation. Ce budget pourrait être réinvesti dans des travaux très utiles pour l'école.

Afin de valider ou non cette orientation, un sondage auprès des parents est en cours de réalisation. L'étude des résultats étayera ou pas cette option. L'opposition préconise de l'attendre avec circonspection. Sujet à remettre lors d'un prochain CM.

Il est à noter qu'un plus grand nombre d'inscriptions au périscolaire s'ensuivra (matin et soir) si les enfants ne bénéficient plus du ramassage scolaire (coût garderie à calculer).

## **XI : Avenant Aquitaine Restauration**

M. le Maire donne la parole à Mme Krafft, Adjointe en charge du dossier

Repas composé de 5 plats actuellement proposé par ce prestataire

Tarif : env. 2.65 Euros HT

Considérant les besoins et les délais,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité

- Adopte l'avenant
- Autorise M. le Maire à le signer

Un nouvel appel d'offres sera effectué en temps voulu.

## **XII : Projet d'installation d'une unité d'enseignement externalisée UEE**

M. le Maire laisse la parole à M. Lassalle, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge du dossier.

L'Education Nationale et l'INJS ont formulé le besoin d'implanter sur la Rive droite une UEE pour enfants malentendants.

La Direction de l'Ecole de Génissac et son équipe ont adhéré immédiatement au projet.

Location d'un bâtiment modulaire Portakabin respectant toute la réglementation pour une capacité maximum de 12 enfants (à la prochaine rentrée, 5 enfants sont inscrits), durée du contrat 2 ans, matériel et enseignant spécialisé mis à disposition. Coût pour la commune âprement négocié. Reste à charge : 0, seul le besoin en électricité sera supporté par Génissac.

L'opposition marque la rapidité du projet.

Appel à vote : 14 voix pour, 3 abstentions.

## **Règlement des prêts de matériel :**

M. le Maire passe la parole à Mme Houques, Adjointe en charge du dossier :

Reconduction ou pas de prêt de matériel communal aux Génissacais (tables et chaises)

Contrainte : un élu doit vérifier le retour du matériel (Mme Houques se propose de le faire)

Le conseil accepte à l'unanimité de continuer ce service, avec à l'appui un règlement à respecter par les utilisateurs (document remis par Mme Houques). A étudier.

## **Règlement pour la mise à disposition des salles communales**

Mme Houques propose également d'améliorer une convention avec règlement pour la mise à disposition des salles communales aux associations et distribue un modèle de convention week-end ou sur l'année (périodique ou occasionnel) pour que les élus puissent en prendre connaissance.

Ce sujet sera statué lors d'un prochain conseil.

## **Informations**

M. le Maire informe :

- Toute manifestation publique sur la commune doit être identifiée à la mairie. Un document obligatoire disponible sur le site gouvernemental, doit être rempli et remis à la Mairie au préalable.
- Plusieurs plaintes de Génissacais sont à déplorer : nuisances olfactives, sonores, divagations d'animaux. Un rappel des règles civiques sera effectué dans notre prochaine communication publique.
- Bus collégiens : le CCAS participe à ce financement. A décider lors du prochain CCAS.
- Mme ROYER informe : Réunion de présentation le 16 juillet du CCAS de Nérigean,

## **Questions diverses**

1. M. Irlès évoque le besoin de disposer de « cages » pour les animaux en divagation, encore faut-il pouvoir les attraper !

2 – Mme Henry demande si un calendrier d’astreinte a été élaboré ; réponse de Mr Lassalle : pour tout accident ou désordre public, il faut appeler la gendarmerie. Les Adjointes sont joignables sans problème sur le numéro affiché à la Mairie.

Les prochains conseils municipaux se dérouleront le 10 et le 16 Juillet à 20h00, salle des Fêtes.

L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 22h34.